

Ordre du jour n°BA

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N°26-39

ELECTION DE 2 VICES PRESIDENTS DE L'EPORA ET DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), article 10 ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L321-1 à L321-13 et R3211 à R321-22 ;
- VU l'élection du Président de l'EPORA pour une durée de 6 ans réduite à la durée de son mandat électif ;
- VU l'élection des Vice-Présidents de l'EPORA, représentants de Département et Région pour une durée de 6 ans réduite à la durée de leur mandat électif ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 et 22 mars 2026, le mandat électif des représentants d'EPCI Vice-Présidents de l'EPORA et membres du Bureau de l'EPORA a pris fin,

Elit pour une durée de 6 ans :

- ⇒ Monsieur Patrice COUCHAUD en qualité de 4e Vice-Président
- ⇒ Monsieur Axel DUGUA en qualité de 5e Vice-Président

Désigne pour la durée de leur mandat électif :

- ⇒ Monsieur Hervé COULMONT en qualité de Membre du Bureau
- ⇒ Monsieur Pascal RONZIERE en qualité de Membre du Bureau
- ⇒ Monsieur Yves NICOLIN en qualité de Membre du Bureau

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales en charge du
pôle politiques publiques

30/6/2026

Signé par :

52A196BF64C6496...

Claire HÉBERT